



# COMMENT CALCULER LE TAUX DE CSG APPLICABLE À VOS REVENUS DE REMPLACEMENT ?

PENSIONS DE RETRAITE

RENTES DE PRÉVOYANCE (rente d'invalidité, rente de conjoint, rente éducation)

RENTES D'ÉPARGNE (loi Madelin, article 39 et article 83)



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

La CSG (Contribution Sociale Généralisée) a été créée en 1991 par les pouvoirs publics pour financer la protection sociale.

Pour compenser une hausse de 1,7 point de la CGS appliquée en 2018, le gouvernement a mis en place un **nouveau taux de CSG à 6,60 % sur les revenus de remplacement** (les rentes de retraite, les rentes de conjoint, les rentes éducation, les rentes issues des contrats Loi Madelin, article 39 et article 83, ...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il existe donc 4 taux de CSG :



\* Nouveau taux 2019

## 1. COMMENT DÉTERMINER VOTRE TAUX DE CSG 2019 ?

Le taux applicable dépend du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts du foyer fiscal.

### Où trouver ces informations ?

Sur votre avis d'impôt sur le revenu :

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU			
DETAIL DES REVENUS			
Total des salaires et assimilés (2)	Vous	Conjoint	
Déduction 10% ou frais réels	22946	17805	
Salaires, pensions, rentes nets	20651	16099	36750
REVENU BRUT GLOBAL			
			36750
... REVENU IMPOSABLE ...			
			36750
IMPÔT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)			
Impôt sur le revenu net avant corrections			1128
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de			
			1128
Votre taux d'imposition est de (24):			
			3,07%
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence (23):			
			36750
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2012, pour la déclaration des revenus à soucrire en 2013 est de :			
Plafond total de 2010		Vous	
		13084	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2009		3218	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2010		+ 3328	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2011		+ 3431	
Plafond calculé sur les revenus de 2011		+ 3462	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2012		=	13439

Revenu fiscal de référence

Nombre de parts

Le tableau ci-dessous affiche les seuils à partir desquels vos prestations peuvent être soumises à la CSG en 2019 (les bases concernées sont les revenus 2017 figurant sur votre avis d'imposition 2018).

TAUX APPLIQUÉ		Pour un célibataire (1 part fiscale)	Pour un couple (2 parts fiscales)	½ part supplémentaire
<b>Exonération</b>	0 %	< 11 129 €	< 17 071 €	+ 2 971 €
<b>Taux réduit</b>	3,80 %	< 14 549 €	< 22 317 €	+ 3 884 €
<b>Taux médian</b>	6,60 %	< 22 580 €	< 34 636 €	+ 6 028 €
<b>Taux normal</b>	8,30 %	≥ 22 580 €	≥ 34 636 €	+ 6 028 €

Les seuils indiqués ici valent pour la Métropole. Pour la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et pour la Guyane et Mayotte, reportez-vous aux Annexes.

Exemples :

**a) Un célibataire (soit 1 part fiscale) dont le revenu de référence s'élève à 14 549 €.**

Son RFR est inférieur au seuil de 14 549 €, le taux de CSG applicable sur sa rente est de 3,80 %.

**b) Un couple avec 2 enfants (soit 3 parts fiscales) dont le revenu de référence s'élève à 38 000 €.**

Calcul du seuil d'assujettissement :  $34\,636 + (6\,028 \times 2) = 46\,692$  €.

Son RFR est inférieur au seuil de 46 692 €, le taux de CSG applicable sur sa rente est de 6,60 %.

## 2. ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AU NOUVEAU TAUX MÉDIAN À 6,60 % ?

Le taux médian fixé à 6,60 % concerne les rentes, servies en 2019, des personnes dont les revenus fiscaux 2017 (avis d'imposition 2018) sont compris entre les seuils du taux réduit (3,80 %) et ceux du taux normal (8,30 %).



### RÉTROACTIVITÉ DU TAUX MÉDIAN

Lorsque la CSG a été prélevée en 2019 au taux normal (8,30 %), le taux médian s'appliquera de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019 si vous devez en bénéficier.

(Nous ne disposons pas encore des règles à appliquer pour l'année 2020).

**Si vous pensez être éligible au taux médian, veuillez nous retourner vos avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) et 2017 (sur les revenus 2016) à l'adresse indiquée sur le courrier relatif au taux de CSG applicable à vos rentes que vous avez reçu (ils complètent l'avis d'imposition 2019 demandé dans notre courrier).**

**Pour tout complément d'information, vous trouverez également, sur ce courrier, les coordonnées de notre service de gestion.**

## 3. COMMENT FONCTIONNE LA RÈGLE DE LISSAGE ?

Le mécanisme de lissage peut vous permettre de bénéficier d'une CSG allégée, même si vous n'êtes pas éligible au taux à 6,60 % sur la base du dernier exercice fiscal.

Pour déterminer si la règle de lissage s'applique dans votre situation, comparez votre taux de CSG pour 2019 avec votre taux de CSG pour 2018 (exonération, taux réduit, taux normal).

Si le taux applicable à vos rentes en 2019 est supérieur au taux 2018, alors le mécanisme de lissage vous permet de bénéficier d'une CSG allégée comme le décrit le tableau de situations ci-dessous :

Taux de CSG appliqué en 2018 (avis d'imposition 2017 sur revenus 2016)	Taux de CSG appliqué en 2019 (avis d'imposition 2018 sur revenus 2017)	Taux de CSG réellement applicable avec intégration du lissage
Exonération 0 %	Exonération 0 %	Exonération 0 %
Exonération 0 %	Taux réduit 3,80 %	Taux réduit 3,80 %
Exonération 0 %	Taux médian 6,60 %	Taux réduit 3,80 % (LISSAGE)
Exonération 0 %	Taux normal 8,30 %	Taux réduit 3,80 % (LISSAGE)
Taux réduit 3,80 %	Exonération 0 %	Exonération 0 %
Taux réduit 3,80 %	Taux réduit 3,80 %	Taux réduit 3,80 %
Taux réduit 3,80 %	Taux médian 6,60 %	Taux réduit 3,80 % (LISSAGE)
Taux réduit 3,80 %	Taux normal 8,30 %	Taux réduit 3,80 % (LISSAGE)
Taux normal 8,30 %	Exonération 0 %	Exonération 0 %
Taux normal 8,30 %	Taux réduit 3,80 %	Taux réduit 3,80 %
Taux normal 8,30 %	Taux médian 6,60 %	Taux médian 6,60 %
Taux normal 8,30 %	Taux normal 8,30 %	Taux normal 8,30 %

**Si vous pensez être éligible au taux médian, veuillez nous retourner vos avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) et 2017 (sur les revenus 2016) à l'adresse indiquée sur le courrier relatif au taux de CSG applicable à vos rentes que vous avez reçu (ils complètent l'avis d'imposition 2019 demandé dans notre courrier).**

**Pour tout complément d'information, vous trouverez également, sur ce courrier, les coordonnées de notre service de gestion.**

*En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement pour motifs légitimes et de limiter le traitement dont vous faites l'objet. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée. Ces droits peuvent être exercés en justifiant de votre identité auprès du groupe Malakoff Médéric Humanis, responsable du traitement, par email à [dpo@malakoffmederic-humanis.com](mailto:dpo@malakoffmederic-humanis.com) ou par courrier à Malakoff Médéric Humanis – Pôle Informatique et Libertés – 21 rue Laffitte – 75317 Paris cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.*

# Annexes

## 1. ASSUJETTISSEMENT À LA CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie)

En fonction de votre taux de CSG, vous pouvez également déterminer votre taux de CASA comme suit :

Assujettissement CSG	CASA
Vous êtes exonéré	Exonération
Vous êtes assujetti au taux réduit de 3,80 %	Exonération
Vous êtes assujetti au taux médian de 6,60 %	0,3 %
Vous êtes assujetti au taux normal de 8,30 %	0,3 %

### Seuils pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion

TAUX APPLIQUÉ		Pour un célibataire (1 part fiscale)	Pour un couple (2 parts fiscales)
Exonération	0 %	< 13 168 €	< 19 407 €
Taux réduit	3,80 %	< 15 916 €	< 24 071 €
Taux médian	6,60 %	< 22 580 €	< 34 636 €
Taux normal	8,30 %	≥ 22 580 €	≥ 34 636 €

### Seuils pour la Guyane et Mayotte

TAUX APPLIQUÉ		Pour un célibataire (1 part fiscale)	Pour un couple (2 parts fiscales)
Exonération	0 %	< 13 769 €	< 20 157 €
Taux réduit	3,80 %	< 16 673 €	< 25 024 €
Taux médian	6,60 %	< 22 580 €	< 34 636 €
Taux normal	8,30 %	≥ 22 580 €	≥ 34 636 €

## 2. LISSAGE POUR LES PERSONNES FRANCHISSANT LE PLAFOND D'ASSUJETTISSEMENT AU TAUX DE 3,80 %



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Règles de gestion de lissage de seuil pour les personnes franchissant le plafond d'assujettissement au taux de 3,8 %		
Taux de CSG appliqué en 2018	Taux de CSG 2019 en application des seuils en vigueur à compter du 1er janvier 2019	Taux de CSG applicable en 2019 avec intégration du lissage
Exonération	Exonération	Exonération
Exonération	Taux réduit	Taux réduit
Exonération	Taux médian	<b>Taux réduit (lissage)</b>
Exonération	Taux normal	<b>Taux réduit (lissage)</b>
Taux réduit	Exonération	Exonération
Taux réduit	Taux réduit	Taux réduit
Taux réduit	Taux médian	<b>Taux réduit (lissage)</b>
Taux réduit	Taux normal	<b>Taux réduit (lissage)</b>
Taux normal	Exonération	Exonération
Taux normal	Taux réduit	Taux réduit
Taux normal	Taux médian	Taux médian
Taux normal	Taux normal	Taux normal
Taux réduit : 3,8 % Taux médian : 6,6 % Taux normal : 8,3 %		

### 3. SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT À LA CSG SUR LA BASE DU RFR FIGURANT SUR LES REVENUS 2017



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

	Seuils d'assujettissement à la CSG sur les revenus de remplacement au taux de 3,8 %, 6,6 % ou 8,3 % applicables aux droits attribués à compter du 1er janvier 2019 sur la base du montant de revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de 2017 * (article L. 136-8 du CSS)											
	Métropole				Guadeloupe Martinique Réunion				Guyane			
	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 3,8 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 6,6 % ou 6,2 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 8,3 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 3,8 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 6,6 % ou 6,2 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 8,3 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 3,8 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 6,6 % ou 6,2 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 8,3 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 3,8 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 6,6 % ou 6,2 %	seuils d'assujettissement à la CSG au taux de 8,3 %
	Supérieur à				Egal ou supérieur à				Supérieur à			
première part de quotient familial	11 128 €	14 548 €	22 580 €	13 167 €	15 915 €	22 580 €	13 768 €	16 672 €	22 580 €	13 768 €	16 672 €	22 580 €
semi-part supplémentaire (métropole)	2 971 €	3 884 €	6 028 €	6 028 €		6 028 €			6 028 €			6 028 €
quart de part supplémentaire (métropole)	1 486 €	1 942 €	3 014 €	3 014 €		3 014 €			3 014 €			3 014 €
première demi-part (GMRG)				3 288 €	4 271 €		3 417 €	4 467 €		3 417 €	4 467 €	
deuxième (GMRG)				2 971 €	3 884 €		2 971 €	3 884 €		2 971 €	3 884 €	
premier quart de part (GMRG)				1 634 €	2 136 €		1 709 €	2 234 €		1 709 €	2 234 €	
quart de part supplémentaire à compter 1,5 part (GMRG)				1 486 €	1 942 €		1 486 €	1 942 €		1 486 €	1 942 €	
1 part fiscale	11 128 €	14 548 €	22 580 €	13 167 €	15 915 €	22 580 €	13 768 €	16 672 €	22 580 €	13 768 €	16 672 €	22 580 €
1,25	12 614 €	16 490 €	25 594 €	14 801 €	18 051 €	25 594 €	15 477 €	18 906 €	25 594 €	15 477 €	18 906 €	25 594 €
1,5	14 099 €	18 432 €	28 608 €	16 435 €	20 186 €	28 608 €	17 185 €	21 139 €	28 608 €	17 185 €	21 139 €	28 608 €
1,75	15 585 €	20 374 €	31 622 €	17 921 €	22 128 €	31 622 €	18 671 €	23 081 €	31 622 €	18 671 €	23 081 €	31 622 €
2	17 070 €	22 316 €	34 636 €	19 406 €	24 070 €	34 636 €	20 156 €	25 023 €	34 636 €	20 156 €	25 023 €	34 636 €
2,25	18 556 €	24 258 €	37 650 €	20 892 €	26 012 €	37 650 €	21 642 €	26 965 €	37 650 €	21 642 €	26 965 €	37 650 €
2,5	20 041 €	26 200 €	40 664 €	22 377 €	27 954 €	40 664 €	23 127 €	28 907 €	40 664 €	23 127 €	28 907 €	40 664 €
2,75	21 527 €	28 142 €	43 678 €	23 863 €	29 896 €	43 678 €	24 613 €	30 849 €	43 678 €	24 613 €	30 849 €	43 678 €
3	23 012 €	30 084 €	46 692 €	25 348 €	31 838 €	46 692 €	26 098 €	32 791 €	46 692 €	26 098 €	32 791 €	46 692 €

\* sous réserve du montant de RFR 2016

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS 07 SP

DOC2512-01 MMH 1909